

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/6699/Add.6  
1er octobre 1965  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR SES EFFORTS EN VUE DE DONNER  
EFFET AUX RESOLUTIONS DU CONSEIL DE SECURITE No 210, EN DATE  
DU 6 SEPTEMBRE 1965, ET No 211, EN DATE DU 20 SEPTEMBRE 1965

Additif

1. Le présent rapport vise à informer les membres du Conseil de sécurité des mesures que le Secrétaire général avait prises, au 30 septembre 1965, pour donner suite à la demande du Conseil tendant à ce qu'il fournisse "l'assistance nécessaire pour assurer la surveillance du cessez-le-feu et du retrait de toutes les forces armées" [S/RES/211 (1965)] et prenne "toutes les mesures possibles pour renforcer le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies [S/RES/210 (1965)].

UNIPOM

2. Il conviendrait peut-être de préciser qu'un titre distinct, l'UNIPOM, a été donné à la partie de l'opération d'observation du cessez-le-feu et du retrait qui est menée en dehors du Cachemire et de la ligne du cessez-le-feu au Cachemire, uniquement pour des raisons de commodité administrative. Les observateurs des Nations Unies qui opèrent en dehors du Cachemire ne peuvent être affectés à l'UNMCGIP, qui n'est pas habilité à agir hors du Cachemire. Ces observateurs devaient être organisés et dirigés d'une façon ou d'une autre et c'est là le seul but de l'UNIPOM. Les dispositions des résolutions du Conseil relatives au cessez-le-feu et au retrait sont appliquées en bloc dans l'ensemble de la région grâce à l'action étroitement coordonnée de l'UNIPOM et de l'UNMCGIP.

3. Le 30 septembre, 90 observateurs avaient été mis à la disposition de l'UNIPOM. Sur ce nombre, 41 se trouvaient déjà dans la région; 13 s'y dirigeaient et les autres s'apprêtaient à quitter leur pays. Ce nombre sera peut-être suffisant. En tout état de cause, on ne pourrait à ce stade fournir à des observateurs plus nombreux les moyens de transport terrestre et le matériel de communications nécessaires. Dans ces conditions, on ne recrute plus d'observateurs supplémentaires depuis le 30 septembre. Certaines offres ont donc été laissées en suspens.

4. On se souviendra qu'à la suite de la résolution 211 que le Conseil de sécurité a adoptée le 20 septembre 1965, le général R. H. Nimmo et le général Odd Bull ont été priés de fournir à titre provisoire un groupe d'observateurs appartenant respectivement à l'UNMOGIP et à l'ONUST (Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve) pour surveiller le cessez-le-feu en attendant l'arrivée des observateurs recrutés spécialement pour une mission de courte durée auprès de l'UNIPOM. Treize observateurs de l'UNMOGIP ont alors été déployés dans la zone d'opérations de l'UNIPOM immédiatement après l'entrée en vigueur du cessez-le-feu demandé par le Conseil de sécurité dans sa résolution du 20 septembre, et 15 observateurs de l'ONUST ont quitté le Proche-Orient pour se rendre dans la région, où ils sont arrivés le 26 septembre. Ces 28 observateurs s'ajoutent aux 90 mentionnés plus haut. Tous les observateurs détachés seront renvoyés prochainement dans leur propre zone d'opérations.
5. Le général de division B. F. MacDonald, Commandant en chef de l'UNIPOM, est arrivé dans la région le 28 septembre et est immédiatement entré en fonctions.
6. Les observateurs et les autres membres du personnel de l'UNIPOM ont été recrutés pour une période initiale de trois mois.
7. Comme il est indiqué dans un rapport antérieur (S/6699) le coût total de l'opération UNIPOM est estimé à environ 1 645 000 dollars pour trois mois.

#### UNMOGIP

8. A la date de l'adoption par le Conseil de sécurité de sa résolution 210, le 6 septembre 1965, résolution demandant au Secrétaire général "de prendre toutes les mesures possibles pour renforcer le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies", l'UNMOGIP employait 43 observateurs militaires ayant un contrat d'un an. Au 30 septembre, 59 observateurs supplémentaires avaient été fournis à l'UNMOGIP. A cette date, 45 d'entre eux étaient déjà arrivés dans la région, 4 étaient en route et les autres devaient s'y rendre dans un proche avenir. Depuis le 30 septembre on ne recrute plus d'observateurs pour l'UNMOGIP pour les mêmes raisons que dans le cas de l'UNIPOM.
9. Le coût du renforcement de l'UNMOGIP est estimé à environ 2 millions de dollars pour un an.

Matériel.

10. Comme il est indiqué dans un rapport antérieur (S/6699/Add.5) l'UNIPOM et l'UNMCGIP ont besoin en tout de 3 avions Caribou et de 3 avions Otter. Un appareil Caribou est déjà dans la région et les deux autres y sont attendus le 3 octobre. Les trois appareils Otter sont attendus pour la première semaine d'octobre. Les équipages et le personnel au sol, le matériel d'entretien, les pièces de rechange et des véhicules sont attendus le 1er octobre.

11. Aucun effort n'est épargné pour fournir l'essentiel des moyens de transport terrestre du matériel de communications et autre matériel nécessaire pour l'UNIPOM et l'UNMCGIP.

-----

